

209769-2026 - Wettbewerb

Frankreich – Personensonderbeförderung (Straße) – Délégation de service public pour l'exploitation du service public d'autopartage régional d'Ile-de-France Mobilités

OJ S 60/2026 26/03/2026

Auftrags- oder Konzessionsbekanntmachung – Standardregelung
Dienstleistungen

1. Beschaffer

1.1. Beschaffer

Offizielle Bezeichnung: Ile de France Mobilités

E-Mail: dsp@iledefrance-mobilites.fr

Rechtsform des Erwerbers: Regionale Gebietskörperschaft

Tätigkeit des öffentlichen Auftraggebers: Allgemeine öffentliche Verwaltung

2. Verfahren

2.1. Verfahren

Titel: Délégation de service public pour l'exploitation du service public d'autopartage régional d'Ile-de-France Mobilités

Beschreibung: Contrat de délégation de service public pour la conception, le déploiement et l'exploitation du service public d'autopartage régional d'Ile-de-France Mobilités

Kennung des Verfahrens: 9a731037-cc3f-488e-813c-0f9c44815333

Interne Kennung: AUTOPARTAGE-2026

Verfahrensart: Nichtoffenes Verfahren

2.1.1. Zweck

Art des Auftrags: Dienstleistungen

Haupteinstufung (cpv): 60130000 Personensonderbeförderung (Straße)

Zusätzliche Einstufung (cpv): 50111100 Fuhrparkverwaltung, 50111000 Verwaltung, Reparatur und Wartung von Fahrzeugparks, 72212000 Programmierung von Anwendersoftware, 72267000 Software-Wartung und -Reparatur

2.1.2. Erfüllungsort

Stadt: Ile-de-France

Land, Gliederung (NUTS): Paris (FR101)

Land: Frankreich

2.1.3. Wert

Geschätzter Wert ohne MwSt.: 600 000 000,00 EUR

2.1.4. Allgemeine Informationen

Rechtsgrundlage:

Richtlinie 2014/23/EU

2.1.6. Ausschlussgründe

Quellen der Ausschlussgründe: Bekanntmachung

Gründe im Zusammenhang mit Insolvenz, Interessenkonflikten oder beruflichem Fehlverhalten
:

Vereinbarungen mit anderen Wirtschaftsteilnehmern zur Verzerrung des Wettbewerbs:

5. Los

5.1. Los: LOT-0001

Titel: Délégation de service public pour l'exploitation du service public d'autopartage régional d'Ile-de-France Mobilités

Beschreibung: Contrat de délégation de service public pour la conception, le déploiement et l'exploitation du service public d'autopartage régional d'Île-de-France Mobilités

Interne Kennung: AUTOPARTAGE-2026

5.1.1. Zweck

Art des Auftrags: Dienstleistungen

Haupteinstufung (cpv): 60130000 Personensonderbeförderung (Straße)

Zusätzliche Einstufung (cpv): 50111100 Fuhrparkverwaltung

5.1.2. Erfüllungsort

Stadt: Ile-de-France

Land, Gliederung (NUTS): Paris (FR101)

Land: Frankreich

5.1.3. Geschätzte Dauer

Laufzeit: 96 Monate

5.1.5. Wert

Geschätzter Wert ohne MwSt.: 600 000 000,00 EUR

5.1.6. Allgemeine Informationen

Vorbehaltene Teilnahme:

Teilnahme ist nicht vorbehalten.

Auftragsvergabeprojekt nicht aus EU-Mitteln finanziert

Zusätzliche Informationen: La convention est une délégation de service public soumise aux dispositions de l'article L. 1411-1 du Code général des collectivités territoriales et des articles L. 1121-1 et suivants du Code de la commande publique. Le contrat précisera les missions et obligations des parties. Le concessionnaire disposera d'une pleine autonomie pour organiser l'exploitation, gérer les ressources humaines de l'entreprise et mettre en oeuvre les moyens nécessaires à la satisfaction des services demandés. En particulier, le concessionnaire, assumera les missions suivantes : la gestion courante du service, sa promotion et son exploitation commerciale ; la mise en place d'une organisation adaptée à la consistance du service (société dédiée, fonctions supports, exploitation, maintenance, direction, etc.) ; La préparation de la mise en service (pré-exploitation), comprenant notamment la mise en place de tous les moyens humains et matériels nécessaires à l'exploitation du service ; la fourniture des véhicules et des infrastructures de recharge (IRVE), avec une gamme élargie, selon un plan d'investissements déterminés par Île-de-France Mobilités ; l'entretien et la maintenance des véhicules et infrastructures de recharge (IRVE), ainsi que la fourniture des pièces détachées et services relatifs ; la gestion de la fin de vie des véhicules ; l'assurance des véhicules et des infrastructures de recharge (IRVE) ; la gestion des aléas et des sinistres ; la fourniture de tous les systèmes informatiques nécessaires (embarqués et non embarqués) à l'exploitation du service ; la gestion de l'intégralité du parcours client, dont la relation client et l'assistance ; la gestion des interfaces avec les différents acteurs (clients, collectivités, Île-de-France Mobilités, fournisseurs, autres opérateurs d'autopartage, ...) ; l'apport de conseils et

d'expertise pour améliorer le service au cours du contrat ; les prestations marketing et de communication, d'animation et d'information relatives au service ; le cas échéant, l'aménagement et l'entretien des espaces de stationnement des véhicules ; le cas échéant, la prospection auprès des acteurs compétents en vue de la création et l'aménagement de nouveaux espaces de stationnement ; le cas échéant, la remise en état initial des espaces aménagés en fin de contrat. Le concessionnaire a la possibilité de recourir à la sous-concession et à la sous-traitance dans les conditions définies par le contrat. La concession est attribuée sur la base des critères énoncés dans le règlement de la consultation. La durée de la concession est de 96 mois. La durée indiquée est une durée maximale, composée d'une durée ferme de six ans et de deux options de prolongation d'un an chacune. Conditions d'exécution de la concession : Dans l'hypothèse où un groupement serait attributaire au terme de la procédure, celui-ci devra prendre la forme d'un groupement solidaire. Pour faciliter le contrôle des engagements souscrits et permettre à Île-de-France Mobilités d'avoir comme interlocuteur unique une seule entité juridique, le concessionnaire s'engage à créer ou affecter une société dédiée dont l'objet social sera exclusivement réservé à l'exécution du contrat et qui sera mise en place dès la prise d'effet du contrat. Le concessionnaire sera tenu de fournir une garantie à première demande et une garantie maison mère devra être, le cas échéant, obtenue. Précisions sur la rubrique 5LOT Les candidats pourront répondre soit sous la forme d'un contractant unique, soit sous la forme d'un groupement solidaire ou conjoint. Toutefois, une même entreprise ne pourra présenter une candidature à la fois en qualité de candidat individuel et en qualité de membre d'un ou plusieurs groupements, ni soumettre plusieurs candidatures. En cas de candidature en groupement, l'ensemble des pièces exigées dans les rubriques ci-dessous devra être fourni par chaque entreprise du groupement, à l'exception de la lettre de candidature. En outre, devront être clairement précisés l'identité, le rôle et, eu égard aux compétences, la complémentarité de chacun des membres du groupement dans le cadre du projet. Le mandataire du groupement fournira l'autorisation qui lui aura été donnée par ses cotraitants d'engager le groupement candidat pour la présentation de la candidature et de l'offre. Par ailleurs, le Candidat peut demander que soient également prises en compte les capacités et les aptitudes d'autres opérateurs économiques, quelle que soit la nature juridique des liens qui les unissent. Dans ce cas, il justifie des capacités et aptitudes de ces opérateurs économiques et apporte la preuve, par tout moyen approprié, qu'il en disposera pendant toute l'exécution du contrat de service public. Il est rappelé que la langue utilisée dans le cadre de la procédure est le français. Les certificats et documents délivrés dans une langue étrangère doivent faire l'objet d'une traduction en langue française. Conformément aux dispositions de l'article L. 1411-1 du CGCT, les dossiers de candidatures seront examinés au regard des critères suivants : Aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public ; Garanties professionnelles ; Garanties financières ; Respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés ; Capacité juridique. La procédure est une procédure restreinte : seules seront admises à présenter une offre les candidatures dont les justifications produites à l'appui de leur dossier de candidature auront été jugées suffisantes à l'issue de cet examen. Les candidats admis à présenter une offre recevront un dossier définissant les caractéristiques quantitatives et qualitatives des prestations à assurer et les conditions de remise des offres, ainsi que les critères de sélection des offres. Le contrat pourra ensuite être librement négocié avec les candidats conformément à l'article L.3124-1 du code de la commande publique. Les dossiers de candidature seront présentés, avant la date limite soit le 30 avril 2026 à 12: 00 heure locale. Informations relatives à l'avis, par transmission électronique uniquement, en se connectant au profil d'acheteur Île-de-France Mobilités à l'adresse indiquée au point 5.1.11 Documents du marché du présent avis. Les candidats peuvent déposer une copie de sauvegarde par remise directe contre récépissé à l'adresse figurant au point 8.1. ORG0001 Remise possible les jours ouvrés du lundi au

vendredi. L'accueil de Île-de-France Mobilités sera en mesure de délivrer un récépissé de 9:00 à 18:00. Conditions liées à la concession : Au stade des offres, les candidats seront invités à s'assurer du respect des exigences du Règlement (UE) 2022/2560 relatif aux subventions étrangères. Si les conditions fixées à l'article 28 du règlement relatif aux subventions étrangères, condition relative au montant de la concession et condition relative au montant de la subvention, sont remplies, les candidats devront communiquer avec leur offre, le dossier de notification conformément à l'Annexe II du Règlement d'exécution (UE) 2023/1441 de la Commission du 10 juillet 2023 relatif aux modalités détaillées des procédures mises en oeuvre par la Commission en vertu du règlement (UE) 2022/2560.

5.1.9. Eignungskriterien

Quellen der Auswahlkriterien: Bekanntmachung

Kriterium: Referenzen zu bestimmten Dienstleistungen

Beschreibung des Auswahlkriteriums: Aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public : 1) Description des principaux services, notamment dans le domaine de l'autopartage et dans la gestion de véhicules électriques, notamment les problématiques liées à leur recharge, effectués au cours des trois dernières années indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique. Il apportera ainsi des références en la matière, avec les principales caractéristiques des installations, notamment la taille, technologie utilisée, durée et type de contrat, volume financier, moyens et autres ratios utiles, ou toute autre référence dans un domaine comparable susceptibles de démontrer son aptitude à exécuter le contrat.

Kriterium: Maßnahmen zur Sicherstellung der Qualität

Beschreibung des Auswahlkriteriums: Garanties professionnelles : 1) Description des capacités humaines : le candidat indiquera notamment l'organisation qu'il compte mettre en place pour l'exploitation technique et commerciale du service, l'application et le suivi du contrat (y compris son aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers). Il fournira une déclaration relative aux effectifs du candidat et à l'importance du personnel d'encadrement pour chacun des 3 dernier exercices sur des activités similaires à l'objet du contrat (ou des déclarations équivalentes pour chaque membre du groupement). 2) Description des moyens matériels : le candidat (ou chaque membre du groupement) spécifiera l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont il dispose pour la réalisation de prestations dans le domaine objet de la concession, dans un domaine comparable et/ou tout autre domaine susceptible de démontrer sa capacité à assurer la continuité du service.

Kriterium: Andere wirtschaftliche oder finanzielle Anforderungen

Beschreibung des Auswahlkriteriums: Garanties financières : 1) Une déclaration sur l'honneur concernant d'une part, le chiffre d'affaires global et d'autre part, si possible, le chiffre d'affaires concernant les prestations similaires à l'objet du contrat réalisées au cours des 3 dernières années. 2) Les bilans, comptes de résultats et annexes ou documents équivalents, des 3 derniers exercices (ou des seuls exercices clos si la date de création de l'entreprise est inférieure à 3 ans). 3) Une note commentant l'évolution des bilans et comptes de résultats. 4) Tous documents de présentation générale du candidat (actionnariat, moyens et personnels). En cas de groupement, les documents devront produits pour chaque membre du groupement. Il est précisé que chaque membre du groupement sera solidairement responsable de l'exécution du contrat. 5) Les sociétés en cours de constitution ou nouvellement créées produiront tout document attestant de l'engagement solidaire de ses actionnaires à se porter garants de l'ensemble des obligations souscrites par ladite société au titre du contrat de

concession. Les sociétés en cours de constitution peuvent s'appuyer sur les moyens et références de leurs actionnaires. À ce titre, le candidat fournira notamment une lettre d'engagement, signée par chacun des actionnaires, précisant les modalités de leur soutien financier, ainsi que, le cas échéant, tout document permettant d'apprécier la capacité des actionnaires (bilans et comptes de résultats des trois derniers exercices comptables, les statuts et les organigrammes des entités concernées).

Kriterium: Andere wirtschaftliche oder finanzielle Anforderungen

Beschreibung des Auswahlkriteriums: Respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés : 1) Justificatif du respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux articles L. 52121 à L.52124 du Code du travail.

Kriterium: Andere wirtschaftliche oder finanzielle Anforderungen

Beschreibung des Auswahlkriteriums: Capacité juridique : 1) Lettre de candidature (ou formulaire DC1) présentée par le candidat ou chaque membre du groupement candidat (nom, dénomination, adresse du siège social, montant et composition du capital, identité du représentant habilité), datée et signée par une personne dûment habilitée pour engager le candidat individuel ou le groupement candidat. En cas de groupement candidat, la lettre de candidature indiquera sa composition, sa forme ainsi que le nom de l'opérateur mandataire, et sera accompagnée de l'habilitation, donnée par chaque membre du groupement au mandataire pour engager le groupement candidat. Le candidat ou groupement candidat doit mentionner dans la lettre de candidature une adresse électronique et/ou un numéro de télécopie de contact. Cette adresse électronique et/ou le numéro de télécopie pourra être utilisé par Île de France Mobilités pour adresser aux candidats, toute demande de complément ou de précision, pour répondre aux questions des candidats, pour porter à la connaissance d'éventuelles modifications. 2) Déclaration sur l'honneur par laquelle le candidat (ou chaque membre du groupement le cas échéant) indique qu'il ne fait l'objet d'aucune exclusion de la participation à la procédure de passation des contrats de concession prévue par l'article L. 3123-1 du code de la commande publique et que les renseignements et documents relatifs à ses capacités et à ses aptitudes tels qu'exigés ci-dessous, sont exacts. 3) Certificats et déclarations fiscales et sociales, délivrés par les administrations et organismes compétents justifiant que le candidat ou que chaque membre du groupement candidat a satisfait à ses obligations sociales et fiscales (ou déclaration sur l'honneur dûment datée et signée lorsqu'il n'est pas délivré de certificat ou déclaration). Le candidat établi dans un État membre de l'union européenne autre que la France doit produire un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine (ou déclaration sur l'honneur dûment datée et signée lorsqu'il n'est pas délivré de certificat ou déclaration) avec une traduction certifiée. 4) Si le candidat est en procédure de sauvegarde, redressement ou liquidation judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet (ou équivalent). 5) Justificatif datant de moins de 3 mois de l'inscription au RCS ou équivalent. Pour les personnes physiques ou morales ayant commencé leur activité depuis moins d'un an, un récépissé de dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises ou document équivalent. 6) Pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat. 7) Déclaration sur l'honneur par laquelle le candidat (ou chaque membre du groupement le cas échéant) indique qu'il ne fait l'objet d'aucune exclusion de la participation à la procédure de passation des contrats de concession prévue par l'article L.3123-4 et L. 3123-5 du Code de la commande publique.

5.1.11. Auftragsunterlagen

Zugang zu bestimmten Auftragsunterlagen ist beschränkt

Sprachen, in denen die Auftragsunterlagen offiziell verfügbar sind: Französisch

Sprachen, in denen die Auftragsunterlagen (oder Teile davon) offiziell verfügbar sind:

Französisch

Informationen über zugangsbeschränkte Dokumente einsehbar unter: https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2026_UQudkljGjw

5.1.12. Bedingungen für die Auftragsvergabe

Bedingungen für die Einreichung:

Elektronische Einreichung: Erforderlich

Adresse für die Einreichung: https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2025_utDvIT4J6G

Sprachen, in denen Angebote oder Teilnahmeanträge eingereicht werden können: Französisch
Fortgeschrittene oder qualifizierte elektronische Signatur oder Siegel (im Sinne der Verordnung (EU) Nr 910/2014) erforderlich

Frist für den Eingang der Teilnahmeanträge: 30/04/2026 12:00:00 (UTC+02:00)

Osteuropäische Zeit, Mitteleuropäische Sommerzeit

Auftragsbedingungen:

Die Auftragsausführung muss im Rahmen von Programmen für geschützte

Beschäftigungsverhältnisse erfolgen: Noch nicht bekannt

Zahlungen werden elektronisch geleistet: ja

5.1.16. Weitere Informationen, Schlichtung und Nachprüfung

Schlichtungsstelle: Ile de France Mobilités

Überprüfungsstelle: Tribunal administratif de Paris

Informationen über die Überprüfungsfristen: La procédure peut être contestée par la voie d'un référé précontractuel en vertu de l'article L. 551-1 du Code de justice administrative pendant le délai courant de la publication du présent avis jusqu'à la date de signature du contrat. Le contrat signé peut être contesté par la voie d'un référé contractuel en vertu de l'article L. 551-13 du Code justice administrative. Ce recours n'est pas ouvert au demandeur ayant fait usage du référé précontractuel dès lors que l'autorité délégante aura respecté la suspension prévue à l'article L. 551-4 du Code justice administrative et se sera conformé à la décision juridictionnelle rendue sur ce recours. Le contrat signé peut être contesté par la voie d'un recours en contestation de sa validité qui pourra être déposé pendant les deux mois qui suivront la publication par l'autorité délégante de l'avis d'attribution de la délégation.

Organisation, die zusätzliche Informationen über das Vergabeverfahren bereitstellt: Ile de France Mobilités

Organisation, die einen Offline-Zugang zu den Vergabeunterlagen bereitstellt: Ile de France Mobilités

Organisation, die weitere Informationen für die Nachprüfungsverfahren bereitstellt: Tribunal administratif de Paris

Organisation, die Teilnahmeanträge entgegennimmt: Ile de France Mobilités

Organisation, die Angebote bearbeitet: Ile de France Mobilités

8. Organisationen

8.1. ORG-0002

Offizielle Bezeichnung: Tribunal administratif de Paris

Registrierungsnummer: 17750005500013

Abteilung: PARIS

Postanschrift: 7 rue de Jouy

Stadt: PARIS

Postleitzahl: 75004
Land, Gliederung (NUTS): Paris (FR101)
Land: Frankreich
E-Mail: greffe.ta-paris@juradm.fr
Telefon: 0144594400
Fax: 0144594646
Internetadresse: <http://paris.tribunal-administratif.fr/>

Rollen dieser Organisation:

Überprüfungsstelle
Organisation, die weitere Informationen für die Nachprüfungsverfahren bereitstellt

8.1. ORG-0001

Offizielle Bezeichnung: Ile de France Mobilités
Registrierungsnummer: 28750007800020
Abteilung: PARIS
Postanschrift: 39bis-41 rue de Châteaudun
Stadt: Paris
Postleitzahl: 75009
Land, Gliederung (NUTS): Paris (FR101)
Land: Frankreich
Kontaktperson: M. Laurent PROBST, directeur général d'Île-de-France Mobilités Mme Aurore Drucbert Cheffe du département mise en concurrence (MEC), M. Jean Lemaire, juriste département MEC
E-Mail: dsp@iledefrance-mobilites.fr
Telefon: 0147532800
Endpunkt für den Informationsaustausch (URL): https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2026_UQudkljGjw
Profil des Erwerbers: <https://www.achatpublic.com/sdm/ent2/gen/index.jsp>

Rollen dieser Organisation:

Beschaffer
Organisation, die zusätzliche Informationen über das Vergabeverfahren bereitstellt
Organisation, die einen Offline-Zugang zu den Vergabeunterlagen bereitstellt
Organisation, die Teilnahmeanträge entgegennimmt
Organisation, die Angebote bearbeitet
Schlichtungsstelle

Informationen zur Bekanntmachung

Kennung/Fassung der Bekanntmachung: 93e67b56-1bf6-40d9-866f-bd4444c32d0f - 01
Formulartyp: Wettbewerb
Art der Bekanntmachung: Auftrags- oder Konzessionsbekanntmachung – Standardregelung
Unterart der Bekanntmachung: 19
Datum der Übermittlung der Bekanntmachung: 24/03/2026 17:50:08 (UTC+02:00)
Osteuropäische Zeit, Mitteleuropäische Sommerzeit
Sprachen, in denen diese Bekanntmachung offiziell verfügbar ist: Französisch
Veröffentlichungsnummer der Bekanntmachung: 209769-2026
ABl. S – Nummer der Ausgabe: 60/2026
Datum der Veröffentlichung: 26/03/2026